



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	14
Objet	CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE MAINTIEN DE FORMATIONS DIPLOMANTES DE SOUTH CHAMPAGNE BUSINESS SCHOOL, L'ECOLE SUPERIEURE DE DESIGN ET L'ECOLE SUPERIEURE DE TOURISME
Rapporteur	Marc SEBEYRAN

Date de convocation et d'affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 101 / Votants : 127

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOUILLAT Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LEBECQ Jérémy à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valery, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie, VINCENT Fabien à LEPRINCE Didier.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kevin, SIMON Eric, VAJOU Sabine.

Excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	01	116	0	11

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE MAINTIEN DE FORMATIONS DIPLOMANTES
DE SOUTH CHAMPAGNE BUSINESS SCHOOL,
L'ECOLE SUPERIEURE DE DESIGN ET L'ECOLE SUPERIEURE DE TOURISME**

Annexe : Convention

Exposé :

La South Champagne Business School, l'Ecole Supérieure de Design et l'Ecole Supérieure de Tourisme dépendaient jusqu'alors de l'association Troyes Aube Formation, association du groupe Yschools. En redressement judiciaire depuis le 27 mars 2026, celle-ci fait l'objet d'une reprise, actée par le Tribunal Judiciaire de Troyes le 22 mai 2026, par le Groupe anglo-saxon Global University System (GUS).

GUS a apporté les garanties nécessaires pour permettre au Tribunal de valider cette reprise dans les meilleures conditions à savoir, continuité des parcours diplômants et maintien d'un maximum d'emplois.

Engagées de longue date en faveur du développement de Yschools, Troyes Champagne Métropole, la Région Grand Est et le Conseil Départemental de l'Aube ont suivi pas à pas l'avancée de la procédure. Dans le cadre des discussions menées en amont du dépôt de l'offre de reprise par GUS, les représentants des collectivités ont pris acte de la condition de soutien financier versé en une fois, à hauteur de 1,5 million d'euros (soit 500 000 euros par collectivité), afin d'assurer le maintien des formations diplômantes auparavant rattachées à Troyes Aube Formation ainsi que les équivalences licence/bachelor/master pour les formations dispensées par les écoles SCBS (South Champagne Business School-Campus de Troyes), l'Ecole Supérieure de Design de Troyes et l'Ecole Supérieure de Tourisme de Troyes pour l'année universitaire 2026-2027.

Troyes Champagne Métropole peut statutairement apporter soutien et concours à tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche implanté sur son territoire en vue d'améliorer ou de valoriser les enseignements dispensés dans ces établissements tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'ancrage territorial des formations dispensées par SCBS, l'Ecole Supérieure de Design et l'Ecole Supérieure de Tourisme est indéniable. Ces formations s'inscrivent dans un écosystème créé depuis une trentaine d'années, incluant acteurs économiques et autres établissements d'enseignement supérieur.

La continuité des formations dispensées par les écoles SCBS, l'Ecole Supérieure de Design et l'Ecole Supérieure de Tourisme l'association YSCHOOLS TROYES, nouvellement créée par GUS, doit permettre aux étudiants de poursuivre leurs parcours dans les meilleures conditions et garantit la pérennité et la qualité de l'offre de formation à Troyes.

L'aide sollicitée est conditionnée au respect d'objectifs fixés pour l'année universitaire 2026-2027, dont :

- Assurer la continuité de l'activité d'enseignement supérieur sur les sites Brossolette et Saint Martin es Aire à Troyes avec un objectif pour l'année universitaire 2026-2027 avec des effectifs minimums d'étudiants en fonction des formations ;
- Assurer une activité d'enseignement relative à ces diplômes avec l'emploi d'au minimum 25 enseignants sur le périmètre concerné pour l'année 2026-2027 ;
- Poursuivre le travail avec les entreprises du territoire visant à renforcer l'ancrage des stagiaires et à favoriser l'employabilité des Alumnis (élèves diplômés) des écoles. Une attention particulière en ce sens sera accordée aux entreprises du club des mécènes de Y School et au réseau des Alumnis des écoles ;
- Développer des partenariats et une complémentarité quant à l'offre de formation proposée avec les autres établissements d'enseignement supérieur aubois ;
- Renforcer le travail engagé autour de la promotion de l'entrepreneuriat étudiant parmi les élèves des écoles ;
- Engager des actions vers les lycéens de secteur afin de favoriser la présence d'étudiants issus du territoire au sein des formations proposées ;
- S'inscrire dans une logique de développement de partenariats avec des établissements partenaires à l'étranger afin de favoriser l'ouverture internationale des écoles.

Les autres modalités sont fixées dans la convention jointe en annexe. Le montant sollicité est inscrit au budget primitif.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'OCTROYER une subvention de 500 000 euros à l'association YSCHOOLS TROYES,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier, dont le projet de convention de financement annexé à la présente délibération, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**